

FORMATION AU... DIPLÔME D'ÉTAT D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

► LES OBJECTIFS

L'auxiliaire de puériculture est un professionnel du soin et de l'enfance. Il participe aux activités d'éveil et d'éducation des enfants et leur dispense les soins d'hygiène et de confort nécessaires à leur bien-être, leur autonomie et leur développement. Placé sous la responsabilité d'un infirmier, d'un pédiatre, d'une puéricultrice ou d'une sage-femme, il exerce son activité auprès d'enfants de la naissance à 6 ans, qu'ils soient bien portants, malades ou porteurs d'un handicap.

Ses missions et conditions de travail peuvent varier en fonction de la structure choisie :

- En crèche ou en halte-garderie par exemple, il accompagne les enfants de 3 mois à 3 ans tout au long de la journée (activités ludiques, alimentation, sommeil, hygiène...) jusqu'à l'arrivée des parents ; il communique à ces derniers les informations importantes sur le déroulement de la journée de l'enfant ; il participe également à l'entretien des locaux ;
- Dans une maternité, il donne les soins quotidiens aux nouveaux-nés (toilette, biberon, mesure, pesée...), conseille et accompagne les mamans (allaitement, bain...) tout au long de leur séjour et assure l'entretien de la chambre.

► PRINCIPAUX LIEUX D'EXERCICE

Structure d'accueil de petite enfance (crèche, halte-garderie, jardin d'enfants, pouponnière), milieu hospitalier (maternité, service de pédiatrie, de chirurgie infantile, de néonatalogie), centre de protection maternelle et infantile (PMI), institut d'éducation spécialisé...

► CONTENU / COMPÉTENCES VISÉES

La formation comprend :

- 8 modules de cours théoriques et cliniques en institut de formation : Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne / Etat clinique d'une personne à tout âge de la vie / Soins à l'enfant / Ergonomie / Relation, communication / Hygiène des locaux / Transmission des informations / Organisation du travail ;
- 6 stages à effectuer dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales (maternité, établissements de soin, structure d'accueil d'enfants de moins de 6 ans ...).

► POUR QUELS MÉTIERS ?

Auxiliaire de puériculture, assistant petite enfance, agent de crèche.

Qualités requises : Il doit faire preuve de douceur et de patience, mais aussi se montrer dynamique et ferme. Il doit être à l'écoute des parents, avoir une bonne résistance physique (ne pas avoir de problème de dos) et nerveuse et savoir travailler en équipe.

Conditions de travail : l'auxiliaire de puériculture peut être confronté à des situations difficiles en milieu hospitalier notamment (maladie, handicap, décès). Il peut travailler en horaires décalés, les jours fériés et les week-ends.

► TENDANCES DE L'EMPLOI

Chiffres clés 2016

- 60 000 auxiliaires de puériculture sont en activité : 70 % dans le public, 10 % dans le privé lucratif et 20 % dans le secteur associatif ;
- 99 % des employés sont des femmes (1 % d'hommes)
- Contrats : 59 % CDI, 40 % CDD et 1 % intérim selon Pôle emploi. Temps partiel possible.
- 80 % des auxiliaires de puériculture travaillent dans une structure d'accueil de la petite enfance ;
- 45 % des effectifs nationaux travaillent en Île-de-France.

Un métier porteur : des débouchés dans les crèches principalement...

- 95 % des diplômés trouvent un emploi dans les 6 mois.
- Le métier offre de belles perspectives d'emploi, compte tenu du fort taux de natalité en Île-de-France et du développement des structures d'accueil.
- Il est particulièrement recherché dans le secteur public. Les collectivités territoriales, qui gèrent 64 % des crèches et 45 % des haltes-garderies, sont en effet confrontées à une pénurie de professionnels qualifiés.

...et en tension !

- Il compte parmi les 10 métiers les plus recherchés en Île-de-France d'après le BMO 2016.
- C'est aussi un des métiers pour lesquels les entreprises ont le plus de difficultés à recruter :
 - pas assez de personnes formées compte tenu des besoins ;
 - fort turnover : le DEAP est un tremplin pour évoluer vers d'autres métiers du soin et de l'enfance ;
 - nécessité de remplacer les absences pour congés de maternité (forte proportion de femmes dans le métier) ;
 - quota d'auxiliaires de puériculture à respecter dans les structures d'accueil de jeunes enfants (Code de Santé publique).
- Dans la fonction publique hospitalière : double compétence aide-soignant/auxiliaire de puériculture très recherchée.

► COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Prérequis : aucun diplôme n'est exigé.

Sélection : sur concours organisé par les organismes.

2 épreuves écrites d'admissibilité :

- analyser et commenter un texte de culture générale sur le domaine sanitaire et social ; répondre à 10 questions (5 sur la biologie humaine ; 3 sur les opérations numérique de base ; 2 exercices de mathématiques de conversion) ;
- test d'aptitude destiné à évaluer l'attention, l'organisation et le raisonnement logique du candidat ;

Une épreuve orale d'admission (exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social et entretien de motivation).

Dispenses : sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale les titulaires d'un diplôme de niveau IV inscrit au RNCP ou d'un diplôme de niveau V dans le domaine sanitaire ou social ; ou toute personne ayant suivi la première année du diplôme d'Etat d'infirmier.

En cas de réussite au concours, un report d'admission d'un an renouvelable deux fois est accordé de droit en cas de rejet d'une demande de CIF.

► QUELLE VALIDATION ?

Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture délivré par le Ministère des affaires sanitaires et sociales (niveau V).
Formation inscrite au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles)

Formation éligible au CPF (liste nationale interprofessionnelle)

Modalités d'obtention du diplôme : validation de chacun des 8 modules par des épreuves écrites et/ou des mises en situation professionnelle et validation des compétences professionnelles durant les stages. Pour obtenir le diplôme il est nécessaire d'obtenir une note égale ou supérieure à 10 pour chacun des 8 modules.

Taux de réussite 2015 : régional IDF 87 % / national 91 % (source DREES)

► COMMENT EST ORGANISÉE LA FORMATION ?

Modalités pédagogiques possibles : cours du jour / VAE

Début de formation : septembre ou janvier

► QUELS SONT LES COÛTS ET LES DURÉES ?

Durée réglementaire : 595 h de théorie (17 semaines) / 840 h de stage pratique (24 semaines)

Réduction de parcours possible : oui.

- Les titulaires du Diplôme d'État d'aide-soignant (DEAS) sont dispensés des modules 2, 4, 5, 6, 7 et 8 ;
- Les titulaires du Diplôme d'État d'aide médico-psychologique (DEAMP) sont dispensés des modules 4, 5, 7 et 8 ;
- Les titulaires du Diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) ou de la Mention complémentaire aide à domicile sont dispensés des modules 4, 5, et 7 ;
- Les titulaires du Bac pro accompagnement, soins, services à la personne (ASSP) sont dispensés des modules 4, 6, 7 et 8 et doivent effectuer 18 semaines de stage ;
- Les titulaires du Bac pro services aux personnes et aux territoires (SPT) sont dispensés des modules 4, 7 et 8 et doivent effectuer 20 semaines de stage.

Durée moyenne proposée par les organismes de formation en 2016¹ : Théorique : 555 h / Stage : 782 h

Coût pédagogique moyen constaté en 2016¹ : 10,89 €/h HT

► OÙ SE FORMER ?

Consultez sur notre site internet [Comment trouver LA bonne formation !](#)

Retrouvez les adresses des organismes de formation en Île-de-France sur le site [Défi métiers](#).

► ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE POSSIBLE

L'auxiliaire de puériculture peut s'orienter vers les soins auprès des adultes (Diplôme d'État d'aide-soignant) ou

les métiers de l'accompagnement éducatif et social (Diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social). Il peut également entrer en institut de formation en soins infirmiers.

► QUE SONT DEVENUS LES BÉNÉFICIAIRES DE CIF ?²

Obtention du diplôme : 100 % des bénéficiaires ont obtenu leur diplôme à l'issue de la formation.

Insertion professionnelle et lien formation/emploi : 90 % des bénéficiaires sont en emploi au moment de l'enquête (contre 80 % pour la population générale).

Evolution professionnelle : 81 % ont connu un changement professionnel, de poste et/ou d'entreprise (+13 points par rapport à la moyenne globale). Après leur CIF, la majorité des postes sont en lien avec le CIF (auxiliaire de puériculture). Ils sont le plus souvent en CDI (56 %), mais 35 % sont en CDD un an après le CIF.

Satisfaction des bénéficiaires : 84 % des personnes jugent leur situation professionnelle après le CIF « plus favorable » qu'auparavant.

► CERTIFICATIONS PROCHES

CAP petite enfance. Attention, ce CAP ne permet pas de travailler en milieu hospitalier.

⚠ AVANT D'ALLER PLUS LOIN DANS VOTRE PROJET

► **Rencontrez des professionnels** pour comprendre la réalité du métier visé (avantages, inconvénients, conditions de travail,...).

► **Consultez des offres d'emploi** afin de connaître les exigences des employeurs, les types de contrats proposés (CDI, CDD, temps complet), l'expérience demandée.

► ALLER PLUS LOIN

SUR INTERNET :

Fiche RNCP [4496](#)

Fiche métier Pôle emploi (ROME) : [J1304](#)

[Les liens utiles du Fongecif Ile-de-France](#)

A L'ESPACE CONSEIL :

Les ouvrages (rubrique [425 -Travail social](#))

La fiche métier CIDJ n° [2.78](#)

L'Explorateur des métiers

Le Guide des ressources emploi (Teamaël), rubrique Social / Petite enfance, puériculture

1. Sur la base des organismes qui ont fait l'objet d'au moins 5 financements en 2015.
2. Données issues d'une enquête réalisée en continu pour le Fongecif Île-de-France auprès de l'ensemble des salariés étant sortis de formation entre juin 2013 et juin 2015 suite à la prise en charge d'un CIF CDI, d'un CIF CDD ou d'une FHHT.

Sources du document :

- **Partie formation** : Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) / Journal Officiel.

- **Partie métier** : CIDJ / MIP Louhans / Orientation pour tous.

- **Partie emploi** : Défi métiers / Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) / Liaisons sociales / [www.emploipublic.fr](#) / [www.devenir-auxiliaire-puericulture.fr](#).